



Document de synthèse

Agir ensemble  
pour accompagner les choix de vie

seine-saint-denis



## Édito

**Stéphane Troussel**, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

**L**e Département sait bien que souvent, les parcours de vie en Seine-Saint-Denis sont plus difficiles qu'auparavant et qu'au moment du passage à la retraite, l'accompagnement et le soutien par les proches, les associations et les collectivités sont essentiels. C'est particulièrement vrai aujourd'hui, alors qu'arrivent à l'âge de la retraite des générations aux carrières émaillées de périodes de chômage, ou ayant traversé des périodes de précarité de plus en plus nombreuses au cours de leur vie active. Ces évolutions sociales exigent, dans un cadre financier par ailleurs tendu pour l'ensemble des acteurs publics, un niveau de concertation maximal avec tous les partenaires de l'aide à l'autonomie des personnes.

C'est ce travail que le Département a pris à bras le corps, sur la base de l'autorité que les lois du 13 août 2004 et du 21 juillet 2009 lui donnent en tant que chef de file de l'action sociale dans les territoires. Avec l'élaboration de notre nouveau Schéma départemental, nous avons l'ambition de mettre la personne âgée au cœur des réflexions et des actions, de prévenir la perte d'autonomie par la coordination des dispositifs et des prestations. Dans ce contexte, la mobilisation et la participation de tous les acteurs gérontologiques étaient essentielles. C'est pour cette raison que nous avons initié une concertation large des professionnels et des forces vives œuvrant au bien vieillir en Seine-Saint-Denis, pour associer tous les protagonistes dans une réflexion stratégique sur l'action sociale gérontologique.

Lancées le 21 novembre à la Bourse départementale du travail, les Assises du schéma ont permis le dialogue et l'élaboration conjointe de propositions entre professionnels et usagers. Cette démarche a été marquée par notre volonté d'impliquer pleinement les retraités et les personnes âgées : 100 d'entre eux s'étaient portés volontaires lors du forum de la CNAV de juin 2012 pour être invités aux différents temps d'échanges. De son côté le CODERPA a organisé quatre tables-rondes afin d'alimenter une réflexion avec près d'une centaine d'usagers.

Je tiens bien entendu à remercier tous les participants à ces nombreux temps d'échanges pour leur disponibilité et pour leur apport à notre réflexion collective. C'est aussi grâce à eux que nous avons pu définir avec nos partenaires des priorités pour notre action en faveur des personnes âgées pour les cinq prochaines années :

- Permettre les choix de vie et la citoyenneté des personnes âgées. Leur citoyenneté ne doit pas diminuer en même temps que leurs facultés physiques. L'accès aux droits et le respect du choix de vie des personnes âgées reposent sur leur association aux prises de décisions qui les concernent. Le maintien du lien

social et l'intégration dans les réseaux sociaux, qu'ils soient familiaux ou amicaux, sont essentiels à la prévention de la perte d'autonomie et l'isolement des personnes âgées.

- Accompagner les parcours de vie des personnes âgées. La prévention et la mise en œuvre de réponses accessibles, adaptées et coordonnées à la perte d'autonomie sont les garanties du bien vieillir dans la cité.

- Favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile de la population âgée. Le renforcement du partenariat entre les différents acteurs institutionnels et associatifs doit favoriser la mise en cohérence des actions, l'accessibilité des prestations, la lisibilité des politiques publiques et l'adaptabilité des réponses.

Ce Schéma témoigne de la volonté de l'ensemble des partenaires d'imaginer de nouvelles modalités d'intervention, au plus près des populations. Il s'agit de sortir des catalogues d'action par publics spécifiques ou par secteur d'intervention (domicile/établissement) qui favorise le cloisonnement. Le Département de la Seine-Saint-Denis y prend toute sa part en s'attachant à améliorer la réponse aux besoins des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement, et en y consacrant près de 200 millions d'euros chaque année.

Il s'agit d'offrir aux personnes en perte d'autonomie de vrais choix de vie en mettant à leur disposition des prestations (Allocation personnalisée d'autonomie à domicile et en établissement, aide sociale à l'hébergement, forfait améthyste, chèque taxi), et en favorisant une offre adaptée et de qualité. Il s'agit, aussi, de soutenir le choix prioritaire du domicile sans négliger d'autres formes d'accompagnement temporaire ou plus durable dans les établissements.

Le nouveau Schéma doit promouvoir une dynamique de coopération et de projets entre les différents acteurs du territoire pour prendre en considération les enjeux liés au vieillissement de la population et apporter des réponses adaptées sur de multiples champs (cadre de vie, habitat, déplacement, loisirs...).

Cet ancrage territorial facilitera la mobilisation des habitants afin de prendre en compte leur parole et de prendre appui sur leurs expériences.

Le 3<sup>e</sup> Schéma en faveur des personnes âgées est le témoignage d'une volonté commune, autour d'objectifs construits collectivement, pour améliorer continuellement leurs conditions de vie en Seine-Saint-Denis.

Je vous en souhaite une bonne lecture.



## Sommaire

<b>État des lieux et bilan du précédent Schéma : un contexte départemental spécifique</b> .....	<b>6</b>
Éléments de diagnostic et principaux enjeux du Schéma 2013-2017 .....	<b>6</b>
<b>Le troisième Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2013-2017</b> .....	<b>9</b>
<b>Axe 1 : Permettre les choix de vie et la citoyenneté</b> .....	<b>10</b>
Favoriser la vie sociale .....	<b>10</b>
Garantir l'accès aux droits .....	<b>11</b>
Assurer la protection des personnes vulnérables .....	<b>11</b>
<b>Axe 2 : Accompagner les parcours de vie</b> .....	<b>12</b>
Diffuser une culture de prévention .....	<b>12</b>
Garantir un accompagnement individualisé .....	<b>13</b>
Soutenir les aidants familiaux .....	<b>13</b>
<b>Axe 3 : Favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile</b> .....	<b>14</b>
Favoriser une offre coordonnée et équitablement répartie .....	<b>15</b>
Favoriser l'adaptation de l'offre de services et de soins à domicile et en établissement .....	<b>15</b>
<b>Axe 4 : Garantir la mise en œuvre du Schéma sur l'ensemble du territoire départemental et l'adaptation des actions aux évolutions législatives et sociétales</b> .....	<b>16</b>
<b>Programme d'actions du Schéma départemental 2013-2017</b> .....	<b>18</b>



# État des lieux et bilan du précédent Schéma : un contexte départemental spécifique

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise surtout par la jeunesse de sa population. Toutefois, les 15 % de personnes de plus de 60 ans (soit 228 000 personnes)<sup>1</sup> présentent des spécificités notables.

En effet, bien que les personnes âgées soient, en moyenne, plus aisées que le reste de la population séquanodionysienne, elles disposent du niveau de revenus le plus faible d'Île-de-France. La population et le territoire reflètent le passé industriel et ouvrier de la Seine-Saint-Denis, même si celui-ci ne se lit plus dans les activités et les emplois, largement tertiaires (en 2009, la population active reste composée à 58 % d'ouvriers et d'employés)<sup>1</sup>.

La proportion de personnes âgées bénéficiaires de minimas sociaux y est nettement plus importante que la moyenne d'Île-de-France et une part importante de la population vit dans des conditions d'extrême précarité (logements insalubres, difficultés d'accès aux soins...).

Par ailleurs, les personnes âgées étrangères représentent 19 % des plus de 60 ans<sup>1</sup>.

Enfin, si un tiers des personnes âgées vivent seules en Seine-Saint-Denis, la part des familles et ménages âgés avec enfants est non négligeable (14 % des plus de 65 ans contre 8 % au niveau national)<sup>1</sup>.

La politique de solidarité en direction des personnes âgées doit donc tenir compte de ces spécificités afin de répondre au mieux aux besoins de chacun et de favoriser la participation des personnes âgées à la vie de la Cité.

## Éléments de diagnostic et principaux enjeux du Schéma 2013-2017

### Un dispositif de prévention insuffisamment lisible et accessible

La prévention de la perte d'autonomie est un élément indispensable au « bien vieillir ». En Seine-Saint-Denis, les actions de prévention (ateliers « prévention des chutes », ateliers « mémoire », ateliers « adaptation logement ») sont portées par de multiples acteurs institutionnels ou locaux : les Villes, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, le groupement Prévention Retraite Île-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le PACT-Arim.

Selon les acteurs du terrain, le dispositif de prévention doit évoluer afin de mieux couvrir le territoire et devenir plus lisible et plus accessible notamment pour les personnes âgées dont la dépendance survient précocement, en situation d'isolement ou en situation de précarité.

**« L'accès à l'information conditionne l'accès des personnes âgées à leurs droits et aux dispositifs d'accompagnement. »**

### Un difficile accès aux droits qui amplifie les inégalités sociales

L'accès à l'information conditionne l'accès des personnes âgées à leurs droits et aux dispositifs d'accompagnement. Beaucoup d'acteurs assurent une information générale ou spécifique auprès des usagers : CCAS, CLIC<sup>2</sup>, service social départemental, associations... Malgré les actions réalisées (simplification des courriers, nouveaux supports de communication), l'accès à l'information reste peu lisible pour les personnes âgées et leur entourage.

Garantir l'accès aux droits demeure un enjeu majeur pour le Département et l'ensemble des partenaires. Cela implique l'identification des problématiques spécifiques qui fragilisent certains publics, afin de déterminer comment proposer et développer des accompagnements adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, le contexte actuel de progression de la précarité et du nombre de personnes âgées en difficulté financière implique une réflexion notamment sur l'anticipation de l'arrivée à l'âge de la retraite de personnes ayant eu des parcours professionnels discontinus ainsi que sur la prévention des risques de rupture et d'exclusion.

### Des conditions d'habitat insatisfaisantes

L'adaptation des logements est essentielle pour garantir des conditions de vie de qualité aux personnes âgées dans le département. Si la très grande majorité des personnes âgées vivent chez elles (95 %) en Seine-Saint-Denis, beaucoup vivent dans des petits logements d'une à deux pièces (31 %) et ne disposent pas toujours d'équipements adaptés à la perte d'autonomie. Les acteurs en contact direct avec les personnes âgées et leur entourage identifient plusieurs freins aux démarches d'adaptation des logements tels que leur complexité, le manque d'information, l'avance de frais et la difficulté de recrutement d'ergothérapeutes.

Les actions de prévention sur l'amélioration de l'habitat peinent à se développer et à se concrétiser. Il s'agit d'identifier des leviers pour encourager l'anticipation de la dépendance et l'adaptation des logements, mobiliser les acteurs pour rendre les dispositifs d'aide plus efficaces et de définir une politique d'accompagnement adapté (ex : situation des personnes âgées en foyer de travailleurs migrants).

### De nombreuses initiatives de participation à la vie sociale des personnes âgées qui nécessitent d'être valorisées et plus largement développées

Ces initiatives sont en général portées au niveau local par les villes ou par des associations. Elles permettent de faire face notamment à l'isolement des personnes âgées qui reste un phénomène important en Seine-Saint-Denis, bien que moindre par rapport aux autres départements de la petite couronne parisienne : un tiers des personnes de plus de 65 ans vivaient seules en 2009 (environ 54 000).

Un meilleur accompagnement des personnes âgées en vue de permettre leur participation à la vie sociale et de maintenir le lien social implique le développement d'une politique coordonnée avec l'ensemble des partenaires et la définition d'une démarche de prévention et de lutte contre l'isolement.

### Une offre d'accompagnement relativement importante pour les personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement

L'accompagnement des personnes âgées à domicile constitue un enjeu essentiel pour soutenir le choix de vie des personnes âgées qui préfèrent rester chez elles.

En Seine-Saint-Denis, plus d'une centaine de services interviennent auprès des personnes âgées vivant à domicile. Depuis plusieurs années, le Département est mobilisé pour garantir l'accessibilité aux dispositifs et pour développer la qualité des services.

Il importe en effet que cette offre d'accompagnement soit de qualité, accessible (financièrement, géographiquement) et lisible (que les personnes âgées et leurs familles soient suffisamment informées et puissent y faire appel facilement).

Par ailleurs, la vie à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie n'est souvent possible que grâce à l'investissement et à la mobilisation des aidants familiaux. Il est donc indispensable de développer les dispositifs de soutien aux aidants de l'entourage proche.

Enfin, l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en établissement est diversifiée et en progression. En effet, un effort particulier de rattrapage du taux d'équipement et de répartition de l'offre sur le territoire a été réalisé au cours de ces dernières années (24 établissements ont ouvert depuis 2007 sur les 56 existants en 2013). Les enjeux pour les années à venir concernent donc surtout la qualité et l'adaptation du contenu de l'offre au plus près des besoins des usagers, y compris en termes d'accessibilité financière.

<sup>1</sup> source : Service de l'Observatoire départemental

<sup>2</sup> Centre local d'information et de coordination gérontologique



### Une offre de soins de proximité globalement insuffisante

Dans le département, l'offre de soins de santé ambulatoires est nettement insuffisante pour répondre aux besoins. Le vieillissement de la population va en outre poser un certain nombre de défis au territoire, notamment en termes d'adaptation de l'offre de soins (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes). L'offre hospitalière cherche à prendre en compte les besoins d'accompagnement en gériatrie mais l'offre de soins géro-psycho-geriatriques reste encore à développer.

Enfin, l'articulation entre les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que le développement de la coordination « ville-hôpital » constitueront, pour les années à venir, les enjeux majeurs pour permettre un accompagnement de qualité pour les personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement.

L'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées à domicile comme en établissement devrait se traduire par une réflexion sur l'accompagnement des personnes âgées dans une logique de parcours de vie et de santé. Il s'agira d'assurer le découplage et la coordination des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social, mais aussi de favoriser l'évaluation multidimensionnelle des besoins pour prendre en compte les besoins médicaux et paramédicaux.

### Le développement du travail en réseau et de la coordination entre les acteurs : une priorité pour les années à venir

Malgré plusieurs acteurs chargés d'une mission de coordination présents sur le département, les professionnels intervenant en Seine-Saint-Denis partagent le sentiment d'un dispositif de coordination en devenir caractérisé par :

- un manque d'opérationnalité,
- une insuffisance de maillage territorial qui garantisse l'articulation à un niveau infra départemental des actions engagées à l'échelon communal,
- une collaboration inefficace (voire absente) entre les différents acteurs du territoire départemental avec une juxtaposition des dispositifs et des actions.

Ainsi, le développement de la coordination institutionnelle au niveau départemental et d'une coordination des acteurs et dispositifs locaux à l'échelle des bassins gérontologiques sont indispensables pour structurer la réponse aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

### Le vieillissement de la population nécessitera une adaptation de l'offre aux besoins : une opportunité pour soutenir l'emploi sur le département de la Seine-Saint-Denis

Si le vieillissement de la population pose des défis au territoire, il peut également être considéré comme une opportunité de développer des emplois de services et donc de contribuer à la réponse au sous-emploi en Seine-Saint-Denis.

En effet, l'étude récente de l'INSEE<sup>3</sup> et de l'ARS<sup>4</sup> sur le développement des emplois liés à la dépendance d'ici 2020 publiée en juillet 2012, indique que : « De 2008 à 2020, le nombre d'emplois liés à la dépendance des personnes âgées devrait progresser de 31 % en Ile-de-France. (...) En conséquence, ce sont les emplois d'aide à la vie quotidienne qui devraient progresser fortement. En institution, il s'agirait d'emplois davantage tournés vers les soins médicaux. »

La mise en œuvre du Schéma sera articulée avec la politique du Conseil général en matière d'insertion et d'emploi, notamment pour travailler des parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans ces métiers porteurs...

*« L'articulation entre les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que le développement de la coordination "ville-hôpital" constitueront, pour les années à venir, les enjeux majeurs. »*

<sup>3</sup> INSEE, Ile-de-France à la page N° 393 juillet 2012  
« Dépendance des personnes âgées en Ile-de-France : un tiers d'emplois supplémentaires d'ici 2020 »  
<sup>4</sup> Agence régionale de santé

# Le troisième Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2013-2017

Le troisième Schéma s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté mais également à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Afin d'améliorer la coordination des acteurs, il est essentiel de sortir des catalogues d'action par publics spécifiques ou par secteur d'intervention (domicile/établissement) qui favorisent le cloisonnement.

## L'axe 1

**« Permettre les choix de vie et la citoyenneté », regroupe trois orientations principales :**

- Favoriser la vie sociale
- Garantir l'accès aux droits
- Assurer la protection des personnes vulnérables.

## L'axe 2

**« Accompagner les parcours de vie », regroupe également trois orientations :**

- Diffuser une culture de prévention
- Garantir un accompagnement individualisé
- Soutenir les aidants familiaux.

## L'axe 3

**« Favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile », est composé de deux orientations principales :**

- Favoriser une offre coordonnée et équitablement répartie
- Favoriser l'adaptation de l'offre de services et de soins à domicile et en établissement.

## L'axe 4

**« Garantir la mise en œuvre du Schéma départemental et l'adaptation des actions aux évolutions législatives et sociétales »**

permettra un pilotage actif et partagé de la mise en œuvre des différentes actions, tant au niveau départemental, qu'à l'échelle des territoires, au niveau des bassins gérontologiques.



## Permettre les choix de vie et la citoyenneté

Le Département a la volonté d'inscrire son action dans l'esprit de la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en considérant que « la vieillesse est une étape de l'existence pendant laquelle chacun doit pouvoir poursuivre son épanouissement ». Il doit être permis aux personnes de garder leur place dans la cité, d'être accompagnées dans l'accès à leurs droits et, si elles en ont besoin, d'être protégées par les institutions.

### Favoriser la vie sociale

Le maintien du lien social et l'intégration dans les réseaux sociaux, qu'ils soient familiaux ou amicaux, sont essentiels à la prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement des personnes âgées.

Le Département souhaite encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles (fiche-action n° 1) et la participation des personnes âgées aux activités culturelles (fiche-action n° 2).

Le Schéma permettra, par exemple, de recenser les initiatives et projets existants et les faire connaître auprès des personnes âgées et des professionnels afin d'encourager les personnes à y participer.

Il importera également de faciliter les déplacements des personnes âgées pour se rendre à ces activités (fiche-action n° 3).

**«Le Département souhaite encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles»**

### Garantir l'accès aux droits

L'accès aux droits et le respect du choix de vie des personnes âgées reposent sur leur association aux prises de décisions qui les concernent.

Afin d'assurer l'exercice des droits par la connaissance des dispositifs et prestations, il convient de rendre toute information claire et accessible (fiche-action n° 4), en s'appuyant le plus possible sur les personnes âgées.

Il conviendra d'identifier des relais d'information de proximité et de leur donner les outils d'une information harmonisée et complète, d'assurer une « formation-information » régulière aux professionnels et de créer des supports d'information adaptés aux besoins de la personne.

L'écoute et la prise en compte du choix de la personne dans son projet de vie sont primordiaux dans la réussite de son accompagnement à domicile ou en établissement (fiche-action n° 5).

Cependant, ce souhait se heurte souvent à des problématiques liées à l'organisation des services, à la charge d'activité des professionnels, ou encore à la représentation du vieillissement et de la personne dépendante.

Ainsi, il importe d'organiser régulièrement des temps d'échange avec la population âgée sur les problématiques qui la concernent en s'appuyant sur le Comité départemental des Retraités et des Personnes Âgées (Coderpa) et les instances locales de participation des personnes âgées.

Enfin, les personnes âgées doivent être davantage consultées sur leurs attentes et leurs besoins et associées aux décisions qui les concernent, en partenariat avec les communes, les services médico-sociaux et les services d'aide à domicile agréés.

### Assurer la protection des personnes vulnérables

Pour les années à venir, le nouveau Schéma permettra de renforcer la mobilisation contre l'isolement des personnes âgées, notamment en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés (fiche-action n° 6) et en poursuivant la démarche de prévention de la maltraitance (fiche-action n° 7).

À ce jour, force est de constater que les situations de maltraitance des personnes âgées, familiales ou institutionnelles, restent difficiles à évaluer, tant au niveau de leur ampleur que sur la nature des violences qui les caractérisent.

Toutefois, depuis 2002, le Département s'est inscrit dans une démarche de promotion de la bientraitance et le précédent Schéma a permis la mise en place d'un dispositif départemental de prévention de la maltraitance qui repose sur la mobilisation des institutions et des professionnels.

Le développement du dispositif passera notamment par la mise en place d'un observatoire départemental d'analyse des situations de maltraitance, par l'animation du dispositif, par la formalisation du travail en réseau des professionnels (cellules locales - référents) et par la mise en place de procédures et d'outils partagés avec les services de l'État et l'ARS.



# AXE 2

## Accompagner les parcours de vie

La continuité du parcours de vie des personnes âgées nécessite de considérer globalement les différentes étapes de leur vie, de s'appuyer sur leurs capacités et d'articuler les différentes formes d'accompagnement et de soutien de manière cohérente et continue.

### Diffuser une culture de prévention

En Seine-Saint-Denis, les personnes âgées présentent une dépendance précoce. De plus, 95 % des personnes âgées vivent chez elles, dans des logements souvent non adaptés à la perte d'autonomie, voire vétustes.

Pour lutter contre ce phénomène, il est essentiel de développer des actions de prévention et de repérage précoce des personnes à risques (fiche-action n° 8) qui pourront notamment être développées dans le cadre du Plan national Bien vieillir (Schéma régional de prévention).

L'adaptation du logement au vieillissement de la population afin de prolonger le maintien à domicile est une opération complexe faisant appel à de nombreux professionnels et souvent méconnue des intervenants (usagers, bailleurs...).

La mise en œuvre de l'adaptation des logements et la promotion des bonnes pratiques s'appuieront sur des partenariats organisés entre les différents financeurs : services de l'État, ANAH\*, intercommunalités, caisses de retraite (fiche-action n° 9).

**« Les aidants familiaux devront être considérés comme de véritables partenaires de l'accompagnement. »**

\* Agence nationale de l'habitat

### Garantir un accompagnement individualisé

Pour répondre aux besoins des personnes âgées et de leur environnement, les professionnels doivent être en mesure d'identifier en continu les ressources disponibles sur le territoire (fiche-action n° 10). L'information des professionnels sera notamment favorisée par le développement d'une culture gérontologique et des échanges entre les partenaires (bonnes pratiques, expériences innovantes...).

Un accompagnement adapté suppose par ailleurs une évaluation pertinente de la situation des personnes âgées. De multiples acteurs évaluent la perte d'autonomie avec des outils d'évaluation différents en lien avec leur domaine d'intervention. Le Schéma prévoit de construire à terme un dispositif d'évaluation plus globale de la situation des personnes pour envisager toutes les dimensions du besoin d'aide (fiche-action n° 11) qui permettrait, d'une part d'éviter les redondances qui existent aujourd'hui et qui affectent la personne âgée contrainte de « subir » de multiples évaluations et d'autre part, d'optimiser les ressources et de favoriser la mutualisation des moyens.

Lorsque la prise en charge d'une personne présente une certaine complexité, il conviendra de développer en proximité la mise en réseau des professionnels (fiche-action n° 12) pour assurer la continuité des soins et la cohérence des interventions autour de la personne.

Le Schéma encourage la prévention des ruptures dans l'accompagnement (fiche-action n° 13) en développant les outils de liaison avec l'hôpital et en favorisant la mise en place d'équipes mobiles intervenant à domicile ou en établissement, pour anticiper les situations d'urgence.

### Soutenir les aidants familiaux

L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie est assuré à plus de 80 % par des aidants non professionnels<sup>5</sup>. Souvent dans le déni ou dans la culpabilité, les aidants sont isolés, parfois en souffrance, et pas toujours disposés à solliciter une aide.

Si l'acteur aidant est souvent indispensable au maintien à domicile, le champ de l'aide apportée est mal connu, mal défini, peu ou pas cadré avec une part très forte d'initiative personnelle. Dans cette situation, les risques d'épuisement et, in fine, de dégradation de la situation sont aussi élevés pour l'aidant que pour la personne âgée aidée.

Le Schéma permettra de poursuivre et développer les actions engagées pour reconnaître, accompagner, soutenir les aidants et proposer des solutions répondant à la pluralité de leurs besoins en inscrivant l'action dans une logique mutualisée et inter-institutionnelle (fiche-action n° 14). L'objectif est d'apporter une réponse lisible et personnalisée aux aidants. Ainsi, les aidants familiaux devront être considérés par tous les acteurs comme de véritables partenaires de l'accompagnement (fiche-action n° 15).

Toutefois, le bénéfice de l'accompagnement par les aidants familiaux suppose que ceux-ci puissent bénéficier de moments de répit afin qu'ils ne s'épuisent pas.

Les dispositifs permettant le répit des aidants (accueil de jour, hébergement temporaire, garde itinérante, accueil de nuit, vacances partagées...), ainsi que l'information des usagers et la coordination des dispositifs (notamment via les plateformes de répit) ont vocation à être développés.

<sup>5</sup> Panel national des aidants familiaux, BVA/Fondation Novartis, janvier 2009



## Favoriser une offre coordonnée et équitablement répartie

Dans un contexte budgétaire contraint pour les organismes publics et de besoins croissants des personnes âgées, le développement des synergies permettant une approche globale de la personne est nécessaire.

Si l'offre de services à domicile est relativement importante en Seine-Saint-Denis, le Schéma permettra de contribuer à l'équilibre de l'offre d'aides et de soins sur les différents territoires (fiche-action n° 16)

L'offre de soins de proximité est largement déficitaire sur le département. L'arrivée à l'âge de la retraite de personnes ayant actuellement des revenus très faibles et ayant eu des parcours professionnels chaotiques complexifiera d'autant plus l'accès aux soins pour une partie non négligeable de la population. Il s'agira également de favoriser l'accès aux soins en développant des mesures incitant à l'installation de professionnels de santé, en formalisant les liens entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire (y compris le volet psychiatrique). Plus globalement, la réduction des inégalités territoriales et la mise en œuvre des actions prévues dans le SROMS<sup>7</sup> supposeront la mobilisation des compétences et des moyens de l'ARS.

Actuellement, les territoires sont couverts de manière très inégale par les dispositifs de coordination (réseau et filières sanitaires – gestion de cas – Maia<sup>8</sup> – Clic) et certains d'entre eux en sont dépourvus. Le développement d'une offre coordonnée et équitablement répartie repose également sur la mise en cohérence des dispositifs de coordination de l'offre d'aides et de soins qui sont actuellement considérés comme peu lisibles, tant pour les usagers que pour les professionnels (fiche-action n° 17).

L'implication des institutions et acteurs publics et leur rapprochement au travers de la définition et du partage d'outils communs sont, à ce titre, un préalable indispensable pour structurer et articuler, sur chaque territoire, les dispositifs de coordination. Le Schéma prévoit ainsi d'atteindre une couverture complète du département en Maia<sup>9</sup> et en réseaux gérontologiques et la mise en place de coordinations de proximité.

Le développement de cette coopération sera primordial en matière de santé mentale (fiche-action n° 18).

<sup>6</sup> Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

<sup>7</sup> Schéma régional d'organisation médico-sociale

<sup>8</sup> Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer

<sup>9</sup> Une MAIA est un lieu de coordination prenant en charge le traitement des situations complexes des personnes âgées sur un territoire, la MAIA associe le secteur sanitaire et le secteur médico-social, il constitue un « guichet unique » pour les utilisateurs.

# AXE 3

## Favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile

Un accès équitable aux droits suppose une offre accessible financièrement, socialement, géographiquement, suffisamment diversifiée et poursuivant l'objectif de développement de la qualité, à domicile, en foyers-logements et en Ehpad<sup>6</sup>.

### Favoriser l'adaptation de l'offre de services et de soins à domicile et en établissement

La qualité de l'offre dépend pour beaucoup de l'adéquation entre les besoins identifiés et les aides proposées.

Pour adapter au mieux la réponse, il est nécessaire d'être en capacité d'avoir une connaissance fine tant du territoire que des usagers.

Pour développer la connaissance des besoins des populations dans chacun des quatre bassins gérontologiques, il importera notamment de réaliser des études régulières et de suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs pertinents. La première vague d'étude est en cours de finalisation, par bassin et ce, sur la totalité du territoire départemental (fiche-action n° 19).

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans le Schéma pour garantir le développement de la qualité de l'accompagnement à domicile et de la prise en charge en établissement (fiche-action n° 20).

Il importera notamment d'améliorer la réponse aux usagers par la réduction des délais et la simplification des procédures dans l'attribution des prestations relevant du Conseil général (ADPA et aide sociale à l'hébergement).

Le Schéma a également pour vocation de favoriser la restructuration et/ou la rénovation des structures existantes pour

adapter l'offre aux besoins et de permettre le développement d'actions de formation ou de soutien (groupes d'échanges et de parole par exemple).

L'action en faveur de l'adaptation de l'offre des Foyers-Logements sera renforcée (fiche-action n° 21).

Le développement des évaluations internes et externes, la mise en œuvre des outils de la loi 2002-2, rénovant l'action sociale et médico-sociale, seront utilisés dans cette perspective.

**« Pour développer la connaissance des besoins des populations dans chacun des quatre bassins gérontologiques, il importera notamment de réaliser des études régulières et de suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs pertinents. »**





# 4 AXE

## Garantir la mise en œuvre du Schéma sur l'ensemble du territoire départemental et l'adaptation des actions aux évolutions législatives et sociétales

*«La mise en œuvre du plan d'action du Schéma va s'appuyer sur un pilotage partagé et co-construit avec l'ensemble des partenaires.»*

L'identification de bassins gérontologiques était un objectif du précédent Schéma (2008-2012). Cette démarche a conduit à définir 4 territoires articulés avec l'organisation des soins et les intercommunalités existantes.

Le nouveau Schéma doit promouvoir une dynamique de coopération et de projets entre les différents acteurs du territoire pour prendre en considération les enjeux liés au vieillissement de la population (fiche-action n° 22) et apporter des réponses adaptées sur de multiples champs (cadre de vie, habitat, déplacement, loisirs...). Cet ancrage territorial facilitera la mobilisation des habitants afin de prendre en compte leur parole et de prendre appui sur leurs expériences (fiche-action n° 23).

La mise en œuvre du plan d'action du Schéma va s'appuyer sur un pilotage partagé et co-construit avec l'ensemble des partenaires. Chacune des orientations est déclinée en fiches-actions. Au nombre de vingt-quatre pour l'ensemble des axes, elles précisent les actions concrètes qui vont être mises en œuvre, dans le cadre d'un programme structuré, pour atteindre les objectifs contenus dans les orientations (cf. les deux pages suivantes).

Chaque fiche-action constitue donc un document cadre dont le pilote devra préciser, avec les partenaires associés, les modalités précises de mise en œuvre, au travers de la rédaction d'un cahier des charges.

Au niveau départemental, le Service de la Population Âgée sera en charge de coordonner la mise en œuvre du Schéma et de piloter sa démarche d'évaluation. Il s'assurera également

de l'implication des partenaires externes dans le pilotage et de l'intégration de la vision territoriale, à l'échelle des bassins gérontologiques.

Un suivi-évaluation en continu (global) et des évaluations ponctuelles (thématiques) seront réalisés régulièrement et restitués aux instances dédiées au Schéma (fiche-action n° 24).

Le Comité de pilotage du Schéma sera régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action ainsi que des résultats observés (à partir du suivi des indicateurs de chaque fiche-action) tant au niveau départemental, qu'à l'échelle des territoires, au niveau des bassins gérontologiques.

Enfin, les dispositifs existants, comme la Commission de coordination gérontologique et le Coderpa, seront également mobilisés afin de permettre une déclinaison des orientations du Schéma au plus près des réalités de chaque territoire (développement d'instances locales d'animation du réseau et de coordination) tout en garantissant une cohérence et une coordination au niveau départemental.



# Programme d'actions du Schéma départemental 2013-2017

Axe 1 - Permettre les choix de vie et la citoyenneté		Pilotes
<b>Orientation 1 Favoriser la vie sociale</b>		
Fiche 1	Favoriser les activités développant le lien social en respectant les souhaits des personnes	Communes, Conseil général
Fiche 2	Promouvoir la culture pour les personnes âgées	DPAPH - DCPSL
Fiche 3	Faciliter les déplacements des personnes âgées	Conseil général, Communes
<b>Orientation 2 Garantir l'accès aux droits</b>		
Fiche 4	Informar les publics de manière adaptée, pertinente et accessible	Conseil général, CLIC, Communes
Fiche 5	Associer les personnes aux décisions qui les concernent et respecter leurs choix	Conseil général, ARS, DDCCS
<b>Orientation 3 Assurer la protection des personnes vulnérables</b>		
Fiche 6	Se mobiliser contre l'isolement des personnes âgées	Conseil général, DDCCS, Communes
Fiche 7	Prévenir la maltraitance	DDCCS, ARS, Conseil général

Axe 2 - Accompagner les parcours de vie		Pilotes
<b>Orientation 1 Diffuser une culture de prévention</b>		
Fiche 8	Promouvoir la prévention de la perte d'autonomie	CNAV, PRIF, ARS
Fiche 9	Faciliter l'accès à un logement adapté	PACT-ARIM, DRIHL
<b>Orientation 2 Garantir un accompagnement individualisé</b>		
Fiche 10	Mieux informer les professionnels pour mieux accompagner	Conseil général
Fiche 11	Construire un dispositif d'évaluation globale partagé par l'ensemble des acteurs gérontologiques	Conseil général
Fiche 12	Travailler en réseau autour des situations individuelles	Conseil général, MAIA, filières gériatriques
Fiche 13	Prévenir les ruptures dans l'accompagnement	Conseil général, ARS
<b>Orientation 3 Soutenir les aidants familiaux</b>		
Fiche 14	Considérer les aidants familiaux comme partenaires de l'accompagnement	Conseil général
Fiche 15	Garantir le droit au répit	ARS, Conseil général

Axe 3 - Favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile		Pilotes
<b>Orientation 1 Favoriser une offre coordonnée et équitablement répartie</b>		
Fiche 16	Améliorer l'équité d'accès à l'offre d'aide et de soins	ARS, Direccte, Conseil général
Fiche 17	Assurer la cohérence des dispositifs de coordination de l'offre d'aide et de soins	Conseil général, ARS
Fiche 18	Favoriser une dynamique de coopération avec les acteurs de la santé mentale	ARS
<b>Orientation 2 Favoriser l'adaptation de l'offre de services et de soins à domicile et en établissement</b>		
Fiche 19	Développer la connaissance des besoins des populations pour adapter les réponses dans chaque territoire	Conseil général
Fiche 20	Améliorer la qualité de l'offre à domicile ou en établissement	Conseil général
Fiche 21	Encourager l'adaptation de l'offre des foyers logements	Conseil général, communes ou gestionnaires de logements foyers

Axe 4 - Garantir la mise en œuvre du Schéma et l'adaptation des actions aux évolutions législatives et sociétales		Pilotes
<b>Orientation 1 Assurer la mise en œuvre du Schéma départemental au niveau des bassins gérontologiques</b>		
Fiche 22	Mettre en place une animation territoriale de concertation et d'actions avec les partenaires	Conseil général, ARS
Fiche 23	Développer une démarche participative des professionnels et des usagers	CODERPA
<b>Orientation 2 Assurer la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma au niveau départemental</b>		
Fiche 24	Mettre en place le système de pilotage et de suivi-évaluation du Schéma	Conseil général



[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)